



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 mai 2018 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
Alain Malenfant, conseiller 1
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Mario Poitras, conseiller 3
Rémi Caron, conseiller 4
Daniel Caron, conseiller 6

Est absent : M Frédéric Lagacé, conseiller 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence d'André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION N° 2018-05-081

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-082

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-083

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu que les comptes totalisant 156 534,20 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 05-2018 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017

André Chouinard, maire, dépose le rapport financier 2017 et Michel Barrière, directeur général, explique les grandes lignes de celui-ci. Le rapport est disponible au bureau municipal pour consultation et un résumé sera détaillé dans le bulletin du maire. Les revenus de l'administration municipale s'établissent à 2 321 331 \$ alors que les dépenses s'élèvent à 2 525 445 \$. Après conciliation à des fins fiscales, la municipalité termine l'exercice avec un surplus de 69 031 \$.

RÉSOLUTION N° 2018-05-084

ATTESTATION DE L'UTILISATION DE L'AIDE REÇUE DU PROGRAMME PAERRL

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 89 704 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Pour ces motifs, sur une proposition de Alain Malenfant, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-085

ADOPTION DU RÈGLEMENT 358 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS-ROUTE (VTT)

Considérant la Loi sur les véhicules hors route qui établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous certaines conditions ;

Considérant l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, qui permet à une municipalité locale d'autoriser la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin ou d'une rue dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

Considérant les avantages économiques reliés au passage d'un sentier de véhicules hors route sur son territoire ;

Considérant la volonté de la Municipalité de Squatec de favoriser l'achalandage des commerces situés sur son territoire ;

Considérant la demande du Club quad Trans-témis de pouvoir circuler sur des chemins et des rues municipales ;

Considérant qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant la présentation du projet de règlement et l'avis de motion donné par Jean-Marc Michaud lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 avril 2018 ;

Considérant que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

En conséquence, Il est proposé par Rémi Caron, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec adopte le règlement portant le numéro 358 concernant la circulation des véhicules hors-route sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-086

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

Considérant que le Règlement 02-10-22 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 5 février 2018 ;

Considérant que le Règlement 02-10-22 est le règlement par lequel le contenu la demande à portée collective formulée en vertu de l'article 59 de la LPTAA devient effectif ;

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

Considérant qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant la présentation du projet de règlement et l'avis de motion donné par Frédéric Lagacé, conseiller, le 3 avril 2018 ;

Considérant qu'une assemblée publique a été tenue le 26 avril 2018 pour présenter le projet de règlement à la population de la municipalité ;

Considérant que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

En conséquence, Il est proposé par Jean-Marc Michaud, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec adopte le règlement portant le numéro 359 concernant le plan d'urbanisme lequél, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-087

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 360 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Considérant que le Règlement 02-10-22 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 5 février 2018 ;

Considérant que le Règlement 02-10-22 est le règlement par lequel le contenu la demande à portée collective formulée en vertu de l'article 59 de la LPTAA devient effectif ;

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

Considérant qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant la présentation du projet de règlement et l'avis de motion donné par Rémi Caron, conseiller, le 3 avril 2018 ;

Considérant qu'une assemblée publique a été tenue le 26 avril 2018 pour présenter le projet de règlement à la population de la municipalité ;

Considérant que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

En conséquence, Il est proposé par Daniel Caron, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec adopte le règlement portant le numéro 360 concernant le règlement de zonage, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-088

NOMINATION DU DIRECTEUR INCENDIE DENIS MORIN

Considérant que le poste de directeur Incendie est vacant depuis mars 2018 ;

Considérant que M. Morin est déjà à l'emploi de la municipalité à titre de pompier volontaire et qu'il détient les qualifications pour être officier;

Considérant la longue expérience et les qualifications professionnelles de M. Morin dans le domaine de la protection incendie;

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu de nommer Denis Morin sur le poste de directeur Incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-089

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ 2017 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA (RIDT)

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'approuver le rapport financier vérifié 2017 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT). Les revenus s'établissent à 3 610 424 \$ alors que les dépenses s'élèvent à 3 675 605 \$. Après conciliation à des fins fiscales, la régie termine l'exercice avec un surplus de 197 518 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-090

EMBAUCHE DES MONITEURS DE TERRAIN DE JEUX – ÉTÉ 2018

Il est proposé par Jean-Marc Michaud que la municipalité embauche une coordonnatrice, Manon Hais et deux monitrices, Chloé Ouellet et Camille Ferland pour le terrain de jeux et le camp de jour de l'été 2018 aux conditions de l'échelle salariale 2018 (13.00 \$ et 12.00 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-091

EMBAUCHE D'UNE AIDE POUR L'ACCUEIL ET L'ENTRETIEN DU CAMPING – ÉTÉ 2018

Il est proposé par Mario Poitras que la municipalité embauche Daphné Fournier comme aide à l'accueil et à l'entretien sur appel pendant la période de pointe de l'été. Le taux horaire est de 12.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-092

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET LE BALAYAGE DES TROTTOIRS

Il est proposé par Rémi Caron que la municipalité embauche Alain Lepage pour l'entretien des terrains municipaux et le balayage des trottoirs au taux horaire de 17.50 \$. M. Lepage fournit ses propres équipements et assume les frais d'opération et de déplacement. Le budget total est estimé à environ 2 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-093

OCTROI D'UN CONTRAT POUR EFFECTUER LES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

Considérant que la firme « Stantec » a été mandatée par la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour réaliser les études préliminaires pour les travaux de réfection de l'aqueduc de la rue du Centre et de l'égout de la rue des Frênes;

Considérant que pour réaliser ces travaux des relevés topographiques sont nécessaires;

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a demandé une offre de service sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour faire les relevés topographiques.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a obtenu deux (2) soumissions.

Considérant que la firme « Stantec » a analysé les soumissions.

Considérant que la soumission de la firme « **Groupe GÉNIARP** » a présenté la plus basse soumission conforme.

Considérant que la firme « Stan tec » recommande l'adjudication à la firme « **Groupe GÉNIARP** ».

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec procède à l'adjudication du contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme en l'occurrence « **Groupe GÉNIARP** » au montant de **3 370 \$** plus taxes.

Les crédits proviennent du budget d'immobilisation pour 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-094

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'accepter la proposition de Excavation MTJP de Squatec pour l'approvisionnement d'environ de 3 000 tonnes de gravier 0 ¾ et de 2 000 tonnes de gravier 0½. Le prix proposé à la tonne est de 2.97 \$ pour le 0 ¾ et de 3.48 \$ pour le 0 ½.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-095

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABAT- POUSSIÈRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter la proposition de Les Aménagements Lamontagne de Rimouski pour l'approvisionnement et l'épandage d'environ 67 500 litres d'abat-poussière – chlorure de calcium liquide 35 %. Le prix proposé au litre est de 0.33 \$. Il est de plus résolu que l'épandage soit fait deux fois durant l'été, une fois à la longueur des rangs en juin et une autre fois en août seulement pour les secteurs habités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-096

OCTROI D'UN CONTRAT POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DE REMPLISSAGE SUR LE CHANTIER DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU DU RANG 5 ET 6 EST

Considérant que la firme « Stantec » a été mandatée par la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour surveiller les travaux sur le chantier de remplacement de la conduite d'eau du rang 5 et 6 est;

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a demandé une offre de service sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour faire le contrôle des matériaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a obtenu deux (2) soumissions.

Considérant que la firme « Stantec » a analysé les soumissions.

Considérant que la soumission de la firme « **Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup INC** » a présenté la plus basse soumission conforme.

Considérant que la firme « Stantec » recommande l'adjudication à la firme « **Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup INC** ».

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec procède à l'adjudication du contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme en l'occurrence « **Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup INC** » au montant de **2 187.50 \$** plus taxes.

Les crédits proviennent du poste 55-993-00-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-097

ENTENTE LOCATIVE AVEC LE CISSS DU BAS SAINT-LAURENT POUR LES ACTIVITÉS DU GMF DU TÉMISCOUATA À LA CLINIQUE MÉDICALE DE SQUATEC AU 149-B, SAINT-JOSEPH ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu d'accepter l'entente locative avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent pour permettre la réalisation des activités du Groupe de Médecine Familiale (GMF) à la clinique médicale de Squatec. L'entente d'une durée d'un an ne comporte aucune compensation financière.

Il est de plus résolu de mandater monsieur André Chouinard, maire et Michel Barrière, directeur général comme signataire du bail au nom de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-098

APPUI AU CERCLE DE FERMIÈRES SQUATEC POUR LE PROJET D'ACHAT D'UN MÉTIER À TISSER

Considérant la réception d'un nouveau montage financier pour le projet d'acquisition d'un métier à tisser qui chiffre les besoins financiers à 4 050 \$;

Considérant les contributions des autres partenaires pour un montant total de 600 \$;

Considérant que la contribution attendue de la Municipalité se chiffre à 3 450\$, dont 3 200\$ provient de son enveloppe locale du Fonds de développement des territoires, et dont 250\$ provient d'une subvention;

Il est proposé par Rémi Caron qu'un montant de 3 200\$ soit prélevé de l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire de la municipalité afin d'appuyer le Cercle des Fermières de Squatec dans la réalisation de leur projet d'acquisition d'un métier à tisser, et qu'une subvention de 250 \$ soit remise au Cercle des Fermières de Squatec afin de compléter le financement du projet. Cette résolution annule les résolutions 2018-03-061 et 2018-04-076.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-05-099

COMMANDITE À LA FONDATION ANNETTE CIMON-LEBEL POUR SON TOURNOI DE GOLF 2018

Il est proposé par Mario Poitras qu'une commandite de 100\$ soit remise à la Fondation Annette Cimon-Lebel pour être partenaire du tournoi de golf 2018 de la fondation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-100

PRÊT DE LA SALLE JOSEPH VIEL ET SUBVENTION POUR LE LANCEMENT DU LIVRE SUR LE DR ARSENAULT

Il est proposé par Rémi Caron que la salle Joseph Viel soit prêtée à Mme Reine Perron pour le lancement de son livre à la mémoire du Docteur Arsenault. De plus la municipalité contribuera pour un montant de 100\$ pour offrir un vin d'honneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-101

SOUTIEN AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE

Il est proposé par Jean-Marc Michaud que la municipalité offre au Comité de la Saint-Jean Baptiste une nuitée dans un chalet du camping municipal afin d'héberger les 2 artistes qui participeront aux célébrations le 23 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-102

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA SOIRÉE DES MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS

Il est proposé par Daniel Caron que la municipalité donne 100 \$ à l'École secondaire Vallée-des-Lacs pour remettre des bourses lors de la soirée des méritas qui récompensera l'excellence scolaire et l'engagement parascolaire de ses élèves.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-103

DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que le conseil municipal a adopté un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Considérant que l'article 3.1 de ce règlement prévoit la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses au directeur général.

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'ajouter un champ de compétence au directeur général :

Matériel et équipement pour la sécurité publique et incendie	1 000 \$
--	----------

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-104

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SÉANCE DE NÉGOCIATION DANS L'AFFAIRE « RÉMI ROBICHAUD CONTRE MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC »

Attendu qu'une séance de négociation entre les parties aura lieu le 18 mai entre Rémi Robichaud et la municipalité en présence de leurs avocats respectifs;

Attendu que les parties ont convenu que la municipalité doit être représentée par son maire, son directeur général et deux élus;

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu de mandater monsieur André Chouinard, maire, Michel Barrière, directeur général, Alain Malenfant, conseiller et Jean-Marc Michaud, conseiller pour représenter la municipalité. Daniel Caron, conseiller, agira en tant que substitut si l'un ou l'autre des conseillers mandatés ne peut être présent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-05-105

NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

Considérant l'impact de toutes les décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles;

Il est proposé par Jean-Marc Michaud que la municipalité désigne André Chouinard, maire à titre de responsable des questions familiales, que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la PFM et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique municipale des familles et des aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-106

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE

Considérant l'importance de réaliser une politique familiale;

Il est proposé par Daniel Caron que la municipalité retienne les services de Mme Juliette Côté à titre de coordonnatrice pour la mise à jour de la politique familiale et pour l'élaboration d'un plan d'action. Le tarif horaire est fixé à 22 \$ / heure pour environ 150 heures de travail sur une période de 18 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-107

LETTRE D'INTENTION POUR LA LOCATION LONG TERME DU TERRAIN DE JEUX MUNICIPAL APPARTENANT À LA COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE ET DES LACS

Considérant que la municipalité utilise depuis de nombreuses années le terrain adjacent à l'école Vallée des Lacs pour sa patinoire, ses cours de tennis et son terrain de balle-molle;

Considérant qu'aucune entente écrite ne lie la municipalité avec la Commission scolaire ;

Considérant que la municipalité doit être propriétaire de ses terrains de jeux pour être éligible aux diverses subventions ou détenir une entente d'utilisation à long terme;

Il est proposé par Daniel Caron et résolu que la municipalité informe la Commission scolaire du Fleuve et des Lacs de son intérêt pour la signature d'une entente de location à long terme du dit terrain. Le conseil désigne le maire, André Chouinard, et le directeur général, Michel Barrière comme signataire de la lettre d'intention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-05-108

DEMANDE DE SUBVENTION DU DÉPUTÉ – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAARRM)

Considérant que les chemins publics locaux de la municipalité doivent être nivelés et rechargés;

Considérant la nécessité de refaire certains ponceaux et de dégager/agrandir les fossés;

Considérant l'admissibilité de ces travaux pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de demander à notre député, monsieur Jean D'Amour, une subvention de l'ordre de 40 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ou à un programme similaire le remplaçant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – AVRIL 2018

Le directeur général fait état des réservations des chalets au camping pour le mois d'avril 2018. Il y a eu 34 nuitées.

Je, Michel Barrière, directeur général certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21 h 00.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général